

1914-1918

Une guerre de tranchées



Tranchée de 1^{re} ligne
Photographie de presse, Agence Rol. Gallica.bnf.fr
Bibliothèque Nationale de France

À l'évocation de la première guerre mondiale, l'esprit associe l'image des tranchées et des Poilus, véritables symboles de cette guerre. De 1915 à 1917, se met en place une forme totalement nouvelle de guerre, surnommée la guerre de position ou de tranchées. Les belligérants veulent à tout prix conserver les positions acquises. Ce type de guerre est différent de la guerre de siège où les assiégés sont coupés de l'extérieur. Ici les ennemis, même s'ils s'assiègent mutuellement, restent en contact avec leur arrière, par où arrivent renforts et matériels. Pour répondre à l'impatience de l'opinion et tenter d'en finir, de grandes offensives sont lancées et se soldent toujours par de vaines et sanglantes boucheries, comme la bataille de Verdun, de février à juin 1916.

DISPOSITIF DES TRANCHÉES

Une première tranchée, en première ligne, est séparée des positions ennemies par seulement quelques centaines, voire dizaines de mètres. Entre les deux, s'étend le no man's land, hérissé de barbelés.

D'autres tranchées, construites en parallèles, sont espacées de quelques centaines de mètres et communiquent avec la première ligne par des boyaux.



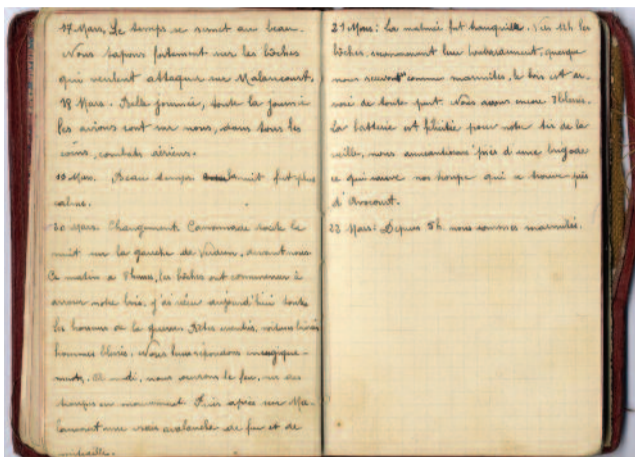
Auguste Bouvier, soldat chavillois, est tué à l'ennemi en octobre 1916 devant la Butte du Mesnil. Archives municipales de Chaville 2Fi 1302

Les tranchées généralement profondes de 2 à 3 mètres et larges de 50 à 80 centimètres sont en perpétuel aménagement. Des étais en bois sont placés sur les parois et des planches au sol pour éviter la boue. L'artillerie, pièce maîtresse dans la guerre des tranchées, ne se tait jamais. Bombardements, tirs d'embuscade, tirs de fusil ponctuent l'ennui. Une arme nouvelle terrorise le combattant : les

gaz asphyxiants, qui sont utilisés pour la première fois par les Allemands, le 22 avril 1915.

La vie dans les tranchées est extrêmement difficile : "les Poilus" appelés ainsi parce qu'ils ne se rasent plus, vivent souvent dans la boue ou la poussière, toujours parmi les rats et assaillis par les poux. L'odeur des cadavres en décomposition et des déjections s'ajoute encore à l'horreur et à la fatigue physique et psychologique. La vie dans les tranchées se résume à de longues périodes d'ennui ponctuées de brefs moments de terreur, et à une succession quotidienne de corvées et de temps libre.

Dès 2015, pour s'occuper les soldats se livrent à des activités manuelles. Un bricolage artistique apparaît. Les déchets des champs de bataille fournissent les matériaux : fer, laiton, bois ou tissu...



Carnet de ronde de Louis Guillemain, canonnier dans la 82^e d'Artillerie. Mort au champ d'honneur le 22 mars 1916. Collection familiale



Coupe papier réalisé dans les tranchées à partir de douilles par le soldat Jules Girard
Collection familiale Amouroux/Girard

LES JOURNAUX DE TRANCHÉES

Les journaux de tranchées apparaissent à la fin de l'année 1914, lorsque la guerre de position succède à la guerre de mouvement. Sur le front stabilisé, ils sont rédigés par et pour les Poilus, au cours des moments de répit. Ils sont soigneusement calligraphiés ou laborieusement dactylographiés, puis décorés et parfois abondamment illustrés, malgré les conditions difficiles. Puis ils sont dupliqués, imprimés avec des moyens de fortune.

Durant le conflit, environ 500 titres sont parus au sein de l'armée française, encouragés et contrôlés par les autorités militaires, qui procurent le matériel nécessaire à leur fabrication.

Ces journaux contiennent des articles, des jeux de mots, des parodies, des récits fantaisistes, des poèmes et des chansons. Ils traduisent la volonté d'échapper à l'enfer des combats par l'écriture et le rire et constituent un témoignage unique et précieux sur les conditions de vie au front et la mentalité des combattants.



Le soldat chavillois Albert Guyon, appartenant au 85^e Régiment d'Infanterie a pu lire *Le Cri du Boyau* publié par son régiment. <http://argonnaute.paris-nanterre.fr>



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Destins chavillois dans la guerre



Cyrille Lecot et sa famille. Collection de l'ARCHE

LE SOLDAT LECOT : UN SOLDAT ORDINAIRE

Cyrille Louis Lecot, né le 2 avril 1881 à Versailles est jardinier de profession. Au début du siècle il s'installe à Chaville au 174 Grande Rue. Le logement étant trop petit il déménage en 1912 au 74 Grande Rue à la Pinsonnière. Lors de la mobilisation générale en août 1914, il est affecté au 36^e Régiment d'Infanterie.

Le 29 novembre 1914 blessé par des éclats d'obus à Neuville il perd des doigts aux mains. Il est soigné à l'hôpital de Moulins dans l'Allier et sa pension pour mutilation des mains est rejetée. Il est alors réformé avec gratification permanente le 9 décembre 1915.

En reconnaissance de son "zèle et dévouement" il reçoit deux médailles : la médaille militaire et la croix de guerre remises par Martial Boudet, le maire de Chaville, lors du conseil municipal de septembre 1915.

Gazé pendant la guerre, son état de santé se dégrade et il décède à l'hôpital de Versailles en février 1918.

Il est inscrit sur le monument aux Morts, tout comme son frère Léon Henri, porté disparu le 13 septembre 1914 à Loivre dans la Marne.



Médaille militaire et la croix de guerre remises par Martial Boudet à Cyrille Lecot
Collection de l'ARCHE

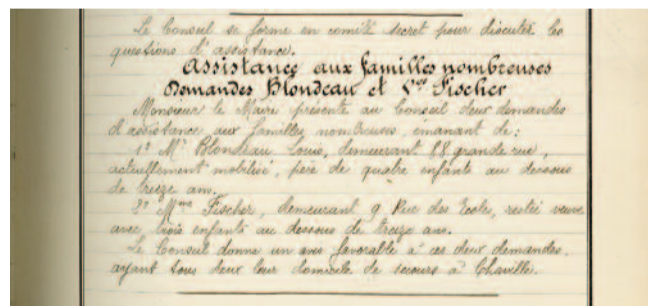
LA FAMILLE BLONDEAU À TRAVERS LA GUERRE

La famille Blondeau est originaire de Bullion en Seine-et-Oise, Casimir Valentin et son épouse Louise Euphrasie Lebert y ont donné naissance à cinq enfants. Trois des garçons, tous blanchisseurs à Chaville ont été mobilisés.

Louis Blondeau né le 23 juillet 1882 est blanchisseur dans l'entreprise Vincent à Chaville. En 1903, il est exempté par décision du conseil de révision à cause d'une taie à la cornée. Mais en décembre 1914, il est classé au service auxiliaire. Il arrive le 5 avril 1915 à la 22^e section d'Infirmiers militaires.

À l'heure de partir en guerre, Louis a trois enfants en bas âge avec son épouse Juliette Cherrier, lingère de profession. Ils résident alors au 88 Grande Rue. Les conditions de vie sont difficiles surtout pour les familles nombreuses, la mairie leur accorde d'ailleurs une assistance. Mais Lucienne née en 1917, meurt un an plus tard pendant la mobilisation de son père.

Louis participe aux campagnes en Allemagne durant toute la durée de la mobilisation. Le 27 février 1919, il est démobilisé et revient à Chaville. Il reprend alors son activité de blanchisseur avec son épouse. Leur fille Louise naît en 1919.



Décision d'aide pour la famille de Louis Blondeau qui est mobilisé.
Délibération du Conseil municipal du 19 août 1917.
Archives municipales de Chaville 1D14

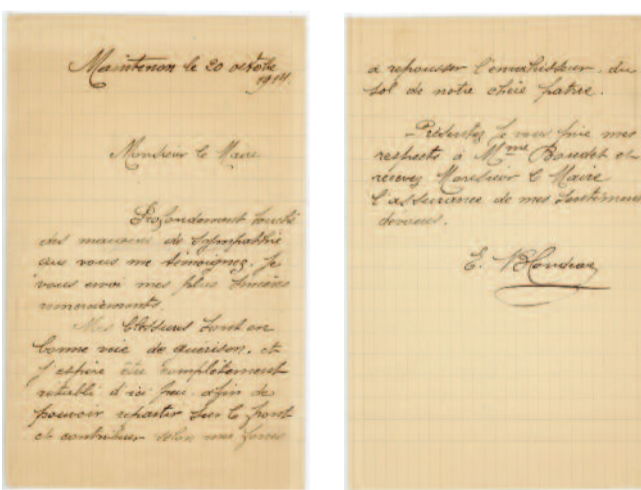
Son frère jumeau **Auguste Blondeau**, réside avant-guerre au 77 Grande Rue à Chaville avec sa femme, Eugénie Lesage qu'il a épousée en 1904. De cette union naissent Gabriel (1907), Henri (1910), puis André (1912). Les deux derniers meurent en bas âge. Souffrant également d'une déficience visuelle, Auguste est exempté en 1903 et rejoint comme son frère la 22^e section d'Infirmiers, puis en 1916, la 24^e section.

Démobilisé le 12 mars 1919, il se remarie en juin avec Louise Tonnelier et réside avec les deux enfants de cette dernière, Louis et Augustin au 77 Grande Rue à Chaville. Ils ont un fils Georges qui meurt en 1921.



22^e section d'infirmiers
Archives municipales de Chaville 2Fi

Eugène Blondeau né le 3 janvier 1889 est blanchisseur de métier comme ses frères. Incorporé en 1910 au 37^e Régiment d'Infanterie, il passe dans la réserve active en 1912, et est rappelé en 1914. Il intègre alors le 5^e Régiment d'Infanterie le 2 août 1914 et participe aux campagnes contre l'Allemagne jusqu'en 1916, en tant que caporal. Dès le début de la guerre, en 1914, il est blessé au thorax à Berry au Bac. Il est décoré de la Croix de guerre pour sa "brillante attitude au feu". Dans le courrier ci-dessous, il montre son volontarisme et son engagement pour aider la patrie.



Courrier écrit par Eugène Blondeau. Archives municipales de Chaville 4H9

Durant sa mobilisation, il se marie le 17 août 1915 à Chaville, avec Berthe Dulu. Il est réformé temporairement en 1916 pour tuberculose pulmonaire et renvoyé dans son foyer, au 48 Grande Rue à Chaville. Il est admis à l'Hôpital militaire Villemin à Paris le 22 janvier 1917 et y décède le 11 mai. Il est déclaré "Mort pour la France".



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Les femmes durant la guerre



Équipe d'infirmières.
Archives municipales de Chaville 2Fi1265

LES INFIRMIÈRES DE GUERRE

De nombreux hommes sont blessés dès les premières semaines de la guerre. Les hôpitaux militaires voient alors affluer les soldats. Il faut les soigner, afin qu'ils retournent au front dès que possible. Les équipes de santé de l'Armée ne sont pas préparées à une telle quantité de blessés et manquent d'infirmières. Elles font donc appel aux femmes désireuses de rendre service. Les femmes peuvent s'engager dans différents cadres : les hôpitaux permanents, les hôpitaux temporaires et les associations qui créent des hôpitaux privés (Croix-Rouge, Union des Femmes Françaises et Société de secours aux blessés militaires).

Les cartes postales conservées à la mairie de Chaville permettent de connaître une infirmière, engagée à l'Hôpital auxiliaire 110. Le 14 mars 1917, elle écrit deux cartes à ses parents, la représentant seule ou entourée de l'équipe d'infirmières.



Carte postale. Portrait de Marie-Louise, infirmière à l'hôpital 110
Archives municipales de Chaville 2Fi1266

LES FEMMES AU TRAVAIL

Les femmes ont été obligées, pour remplacer les hommes partis au combat, d'assurer le fonctionnement des usines, des transports, des magasins et des exploitations agricoles...

En effet, malgré la mobilisation, la France doit continuer à vivre. Les femmes vont assurer son fonctionnement économique. En effet, les usines doivent approvisionner le front en matériel de guerre et les productions agricoles permettent de ravitailler les soldats.

Ainsi, de nombreuses femmes prennent des postes jusque-là occupés par des hommes.

Les hommes sur le front, les femmes font à leur manière, la guerre à l'arrière.



Femmes travaillant aux champs.
Collection familiale Amouroux/Girard

LETTRES ET COLIS

Alors que les soldats portaient, enthousiastes, pour une guerre brève, ils vont rester mobilisés pendant plus de quatre ans. Pour les familles, le seul lien direct avec les pères, frères et maris mobilisés, était le courrier. Ainsi, des milliers de lettres et de colis ont été échangés entre les soldats et leur entourage. Ce lien indispensable apporte des nouvelles des familles, des effets personnels, de l'alimentation, et permet d'améliorer le quotidien des soldats.

Malheureusement, peu de lettres envoyées par les familles sur le front ont été retrouvées. Les archives de Chaville n'en possèdent aucune, mais elles conservent des réponses envoyées par les soldats, qui témoignent de l'importance du courrier pour eux.

LES MARRAINES DE GUERRE

Certains soldats n'ont pas de lien avec leur famille : parce qu'ils sont orphelins, veufs, ou encore dans d'autres situations.

Certains journaux organisent donc un système de marraines de guerre : des jeunes femmes se voient attribuer un soldat et elles échangent régulièrement par courrier avec lui. Ces correspondances étaient d'un grand soutien pour les soldats, qui supportaient difficilement les conditions de vie.



Carte postale. Lettre d'un soldat répondant à sa femme.
Archives municipales de Chaville 2Fi113

TRANSCRIPTION DE LA CORRESPONDANCE

" Ma chérie,

Je réponds de suite à ta lettre qui m'a fait un réel plaisir d'avoir de tes nouvelles. Je suis heureux de savoir enfin quelques nouvelles de mon petit bout de bonne femme car les autres lettres je les recevrai mais plus tard, ainsi que le colis s'il est recommandé je l'aura au dépôt dans un mois. Atrement c'était entendu dans l'escouade que les survivants garderait les colis des blessé car ils se trouvent la plupart perdu. Dans mon escouade il e reste 2 vivants qui partageront ceux des 6 autres. Quand à moi ça va mais pas sans souffrance car si je n'ai pas été tué je n'en ai pas été loin j'ai eu un joli trou dans la tête je t'assure long comme une lame de couteau, on m'avait dit que la balle était partie mais ici je me suis aperçu que la plaie avait été cousue et pourquoi m'a-t-on endormi là bas pour moi il y avait quelque chose dedans, ça me fait bien mal quand on me fait mes pansements mais ma foi c'est encore heureux de n'avoir que ça. J'espère que tu viendras, mais viens un dimanche que je puisse avoir la permission de la journée jusqu'à 6h, avec le billet à ½ place ma foi tu pourras venir souvent. J'en ai au moins pour 6 semaines, le médecin m'a donné la permission de me lever. Enfin nous causerons plus quand tu viendras. À bientôt ma chérie, je t'envoie 2 gros baisers François "



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Le rôle de la mairie

L'information aux familles

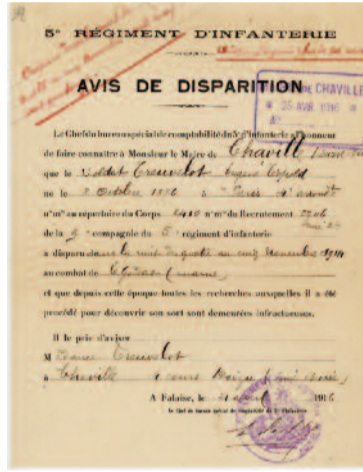
Pendant la guerre l'information aux familles est une mission essentielle confiée aux mairies. Les informations à destination des familles étaient transmises via la mairie de résidence. Les archives municipales de Chaville ont conservé, à raison d'une enveloppe par famille, les documents envoyés par l'administration militaire : avis de blessures, de disparition ou de décès, actes de décès, informations sur l'emplacement de la sépulture et réponses à des demandes de renseignements militaires. Ces documents sont une précieuse source d'information, tant sur les soldats que l'organisation administrative pendant la guerre.



L'hôtel de ville de Chaville
Archives municipales
de Chaville 2Fi187

LE JUGEMENT DÉCLARATIF DE DÉCÈS

Si un soldat disparaît et que, ni sa famille, ni l'administration militaire n'ont de nouvelles de sa part dans les mois suivants, il est alors considéré comme mort. À défaut d'une déclaration au service d'état civil directement après la mort, le tribunal dont dépend la commune de résidence doit rendre un jugement déclaratif de décès, reconnaissant, après enquête que le soldat est effectivement mort.

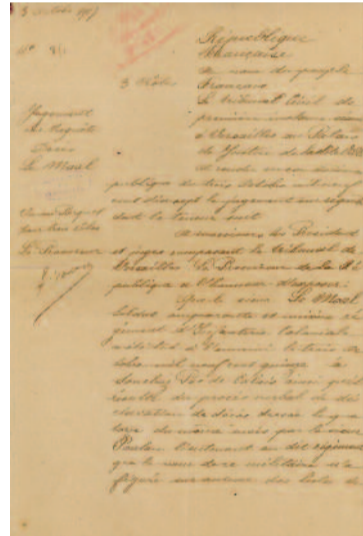


Avis de disparition
d'Eugène Léopold Treuvelot,
disparu le 5 novembre 1914
Archives municipales
de Chaville 4H9

Gilles et François Le Moal, frères jumeaux, sont tous les deux morts pour la France. Les documents, envoyés par le bureau de comptabilité commun à leurs deux régiments présentent des erreurs, dues à leur nom de famille et à leur date de naissance identiques.



Avis de disparition de Gilles Le Moal, concernant en fait son frère Jean.
Archives municipales de Chaville 3Fi5



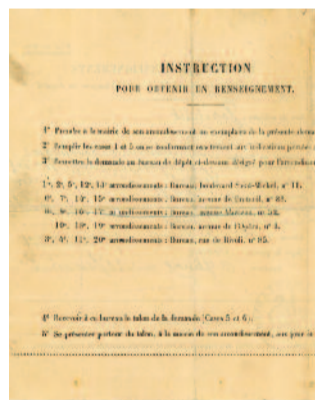
Jugement déclaratif de décès de Gilles
Le Moal, près de deux ans après son décès.
Archives municipales de Chaville 4H9



Avis de décès d'André Fillion,
mort pour la France le 5 mai 1917.
Archives municipales
de Chaville 4H9

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

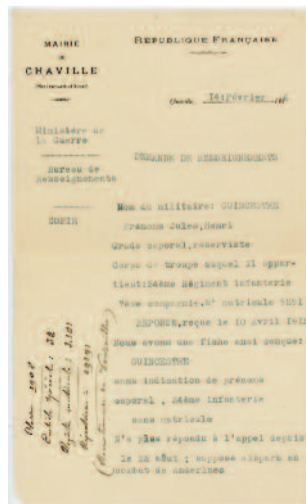
Pour limiter les interlocuteurs et éviter les demandes trop nombreuses, les demandes de renseignements sur la situation d'un militaire doivent être validées par la mairie, la réponse étant adressée au maire. En cas de demande directe aux officiers sur le terrain, les familles reçoivent une réponse les orientant vers le Bureau d'information aux familles, seul compétent en la matière. Cette mesure permet aussi d'assurer la fiabilité des informations transmises : le bureau peut faire la synthèse de l'ensemble des informations en sa possession, parfois issues de différentes sources. Très vite, l'administration militaire met en place des formulaires, permettant d'obtenir toutes les informations nécessaires à une réponse et de formaliser les demandes pour plus d'efficacité. De même, le ministère diffuse les instructions pour demander les informations et ainsi éviter les initiatives de familles sans nouvelles.



Instructions données aux familles pour
obtenir un renseignement, placées
au dos d'un formulaire de demande.
Archives municipales de Chaville 4H9



Réponse d'un responsable
d'ambulance à la demande de
renseignement concernant
Léon Juishomme,
datant du 15 septembre 1917.
Archives municipales de Chaville 4H9



Réponse à une demande de
renseignements militaires effectués
par la mère de Jules Guincestre,
datant du 14 février 1916.
Archives municipales de Chaville 4H9



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Le rôle de la mairie

Aide aux familles et sépultures

LE MAIRE, "AVOCAT" DES FAMILLES

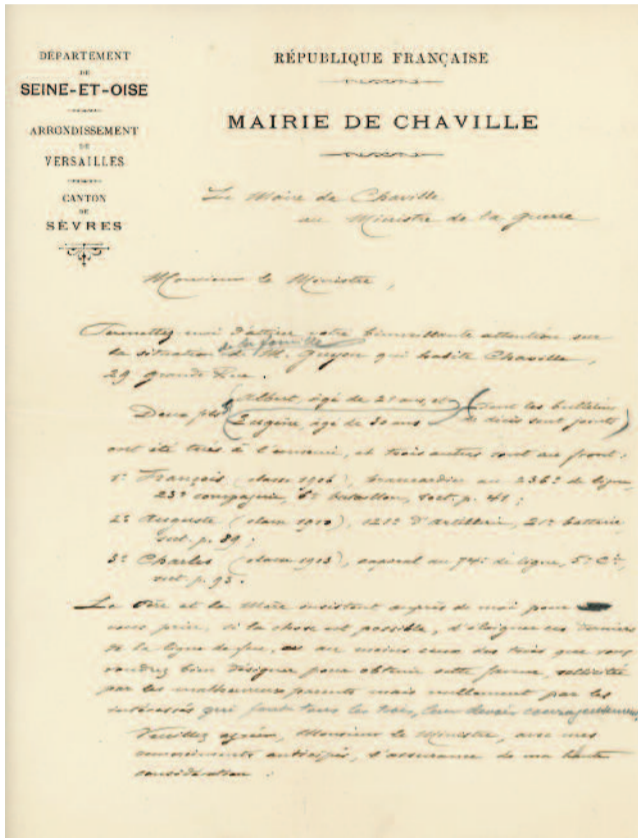


Les familles peuvent parfois demander au maire son aide pour les représenter, ou donner une valeur officielle à leur recherche.

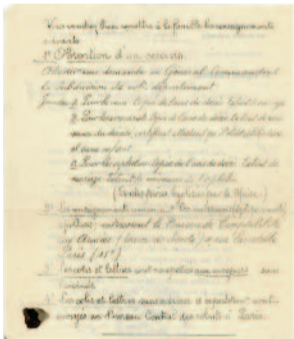
Ainsi, Juste et Rosalie Guyon, après la mort de deux de leurs fils, insistent auprès du maire pour qu'il écrive au ministre de la guerre, afin de lui demander d'éloigner leurs trois fils encore vivants "de la ligne de feu". Le gouverneur militaire de

Paris, répondant pour le ministre, considère que d'autres familles, bien plus touchées, sont prioritaires, et qu'en conséquence les Guyon ne peuvent bénéficier d'une telle mesure.

La mairie peut dans certains cas aider à la constitution d'un dossier de demande de secours, notamment pour les veuves et mères qui se retrouvent sans ressources. Enfin après un décès, les effets personnels et médailles militaires sont envoyés aux familles via la mairie.



Brouillon de lettre de Martial Boudet, maire de Chaville, demandant d'éviter que les trois frères Guyon encore vivants soient sur le front.
Archives municipales de Chaville 4H9



Instructions portées au dos de l'avis de décès de Pierre Baudoin, en vue de l'obtention d'un secours.
Archives municipales de Chaville 4H9



Lettre du chef du Bureau de comptabilité du 67^e régiment d'Infanterie adressée au maire, accompagnant les effets personnels de Pierre Baudoin, pour transmission à sa mère.
Archives municipales de Chaville 4H9

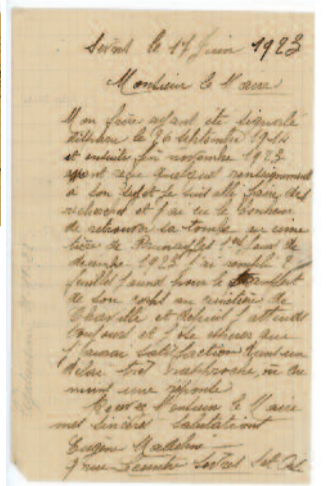
APRÈS-GUERRE : LA GESTION DES CORPS DES SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

Après la guerre, l'administration militaire organise l'inhumation des soldats Morts pour la France. Souvent enterrés dans des cimetières de fortune, les corps des soldats étaient à la fois mal identifiés, et trop peu mis en valeur. Encore une fois, même si la guerre est finie, la mairie reste l'interlocuteur principal.

Certaines familles, à la fin de la guerre, souhaitent que le corps du défunt soit rapatrié à Chaville et enterré au cimetière. Ces demandes, effectuées grâce à des formulaires auprès du ministre de la Guerre entraînent l'exhumation du soldat. Les transferts de cercueil se font par le train, avec une arrivée généralement en gare de Chaville-Vélizy.



Télégramme annonçant l'arrivée du corps de Henri Comte à la gare de Chaville-Vélizy, le 29 mai 1923.
Archives municipales de Chaville 4H9



Lettre d'Eugène Madeline concernant le rapatriement du corps de son frère.
Archives municipales de Chaville 4H9

Les cimetières sont réorganisés de différentes façons

Parfois, des cimetières militaires sont créés, réunissant uniquement des tombes de soldats morts pendant la guerre. Ces cimetières répondent au besoin de rendre hommage aux victimes.

En parallèle, les villes et villages de France dotent leurs cimetières communaux de carrés militaires, réunissant les tombes des soldats morts pour la France. Ainsi, Chaville rassemble autour de son monument aux morts les tombes des soldats dont les corps ont été rapatriés par les familles.



Sépulture de Henri Comte dans le carré militaire du cimetière de Chaville dédié aux Morts pour la France durant la guerre 14-18



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

La fin de la guerre

L'ARMISTICE DE 1918



Le Maréchal Foch
Archives municipales
de Chaville 2F11284

L'année 1917 marque un double tournant dans le déroulement de la guerre : les États-Unis rejoignent les forces Alliées, tandis que la Russie capitule et libère l'Allemagne du front Est. En quelques mois, les Allemands réussissent à créer des poches dans la ligne de front, prenant ainsi du territoire aux Alliés.

Ceux-ci, conscients du danger, décident de confier le commandement à un seul homme. Foch est nommé Général en chef des armées alliées en France. Le commandement unifié permet d'assurer une meilleure cohérence à l'ensemble des actions, et donc de renforcer leur efficacité.

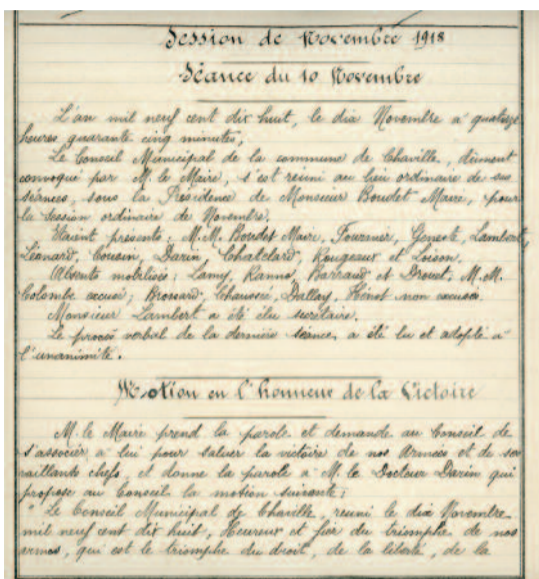
Le 18 juillet marque le début du recul allemand. En multipliant les attaques, Foch empêche les armées allemandes de se reprendre et de se remettre en marche, les forçant ainsi à reculer.

Le haut commandement allemand, inquiet de la décomposition de ses troupes, pousse le pouvoir civil à demander la fin des hostilités. **Le 7 novembre 1918, une délégation allemande franchit la ligne de front pour demander un armistice. Celui-ci est signé à Rethondes, dans le wagon du général Foch, le 11 novembre à 6h du matin, pour un cessez-le-feu effectif à 11h.**

L'ARMISTICE À CHAVILLE

Le 11 novembre 1918, à 11h, pour marquer la fin des combats, le canon est tiré à Paris, et les cloches des églises s'associent à la liesse populaire. Dans tout le pays, des scènes de joie se déroulent dans les villes, dans les rues, chacun marquant à sa façon la victoire : les façades se couvrent de drapeaux, des bousculades de "confusion cordiale" ont lieu (*Le Journal*, 12 novembre 1918)...

À Chaville, dès la séance du Conseil municipal du 10 novembre, les élus ont tenu à voter une motion en l'honneur de la Victoire et des armées Alliées.



Délibération du Conseil municipal concernant le vote d'une motion en l'honneur de la victoire. Archives municipales de Chaville 1D14

Le retour de l'éclairage public

Les Archives municipales de Chaville conservent peu de documents qui rendent compte de la fin de la guerre. Néanmoins, une délibération du Conseil Municipal permet de comprendre ce qu'a été la vie quotidienne des Chavillois pendant quatre ans : la guerre étant finie, les élus considèrent qu'il est désormais possible de remettre en place l'éclairage public. En effet, pendant la guerre la ville était maintenue dans le noir afin de ne pas signaler aux ennemis l'emplacement des bâtiments, cibles d'éventuels bombardements.

LE TRAITÉ DE VERSAILLES ET LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Après des mois de concertation lors de la conférence de Paris (janvier-juin 1919), le texte du *Traité de Versailles*, principal traité de paix, est fixé. Le 28 juin la foule se presse devant le château, pour assister à cet événement. Le traité est signé par l'Allemagne et les pays vainqueurs (Georges Clemenceau, Lloyd George pour la Grande Bretagne, et Woodrow Wilson pour les États-Unis). Il est complété dans les mois qui suivent par les traités de Saint-Germain-en-Laye, Neuilly, Trianon et Sèvres entre novembre 1919 et août 1920.

Ses conséquences sont multiples :

L'Allemagne a une armée limitée à 100 000 hommes, elle perd plus de 60 000 km² de territoire, dont l'Alsace-Lorraine qui revient à la France. Elle voit ses colonies passer sous l'autorité de la récente Société des Nations. La Rhénanie est démilitarisée et occupée, les moyens militaires aériens et maritimes sont limités, les frais de réparations à payer aux vainqueurs sont énormes... La récente République de Weimar considère ce traité comme un "diktat".

En outre, selon la volonté des États-Unis, le traité crée la Société des Nations, qui vise à établir une collaboration entre les pays. Néanmoins, malgré ses ambitions, elle ne parvient pas à instaurer une paix durable. Les conditions imposées au vaincu, fidèles au slogan "l'Allemagne paiera", entraîneront un fort ressentiment des Allemands vis-à-vis des Français et des autres pays alliés.

VERSAILLES, 28 JUIN 1919 : UN LIEU, UNE DATE

Le lieu et la date de signature du Traité ne sont pas anodins : Le 28 juin 1914, l'Archiduc François-Ferdinand et son épouse étaient assassinés.

En 1871, dans la Galerie des glaces, l'Empire allemand est proclamé, après la défaite de la France.

La signature du Traité de Versailles le 28 juin 1919 dans la Galerie des glaces est donc symbolique : la guerre, commencée 5 ans plus tôt, donne l'occasion à la France de laver l'humiliation de 1871.



Photographie. La foule devant le château de Versailles, 28 juin 1919
Archives municipales de Chaville 3F15



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Les enfants de nos soldats



Affiche pour appel à la générosité et à la solidarité en faveur des enfants des familles éprouvées. Gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

À la fin de la Grande Guerre avec plus d'un million de soldats déclarés "Morts pour la France" (soit tout de même 10% de la population active), 600 000 veuves de guerre et près de 986 000 orphelins, le pays est meurtri. Même la paix une fois revenue, les situations de précarité se multiplient à cause de la disparition du soutien de famille. Dès la fin du XIX^e siècle des associations ont vu le jour pour aider les orphelins de guerre, mais l'État est incité à prendre des nouvelles mesures.

Le statut de pupille de la Nation est créé par la loi du 27 juillet 1917. Par cette loi, la France adopte les orphelins dont le père ou le soutien de famille a été tué, déclaré disparu à l'ennemi ou bien est mort de blessures ou de maladies du fait de la guerre. Dans ce contexte naît l'**Office national des pupilles de la nation** dont la mission est de contribuer à l'éducation et à la formation de ces enfants. Beaucoup d'associations, comités, œuvres de bienfaisance prennent en charge les orphelins. La charité du public est un moyen pour collecter des fonds. Chaville suit cette dynamique puisqu'en juillet 1915 l'**Œuvre de l'Orphelinat des armées** a récupéré 774,70 francs, suite à la vente d'insignes réalisée par les écoles.

Chaville s'implique financièrement dans divers projets. En juillet 1916, lors d'un Conseil municipal, le docteur Darin annonce la constitution d'un **Comité de secours des orphelins**. Il est alors voté une commission de cent francs en sa faveur.

La mairie subventionne également en 1917, à hauteur de 480 francs, le **Comité des Orphelins de Chaville** pour envoyer des enfants à la mer. Elle poursuit cette initiative jusqu'en 1921.

En 1924, Chaville admet dans les écoles communales des orphelins de guerre, certains sont étrangers à la commune. L'effectif des classes s'en trouve surchargé. Une classe de filles compte notamment plus de 80 élèves, obligeant à une construction légère pour recevoir une 7^e classe. Cet accueil a des répercussions sur les finances communales. Le conseil décide donc de réglementer l'admission de ces enfants, en ne prenant aucun nouvel élève, sauf cas particulier autorisé par le maire.

Chaville abrite également des orphelinats. Les principaux sont gérés par l'**Œuvre Française de Protection des Orphelins de guerre** : l'Ermitage, surnommé Maison José Marti, jusqu'en 1927 et le château Saint-Paul qu'elle acquiert en 1922.

Le 26 août 1918 s'ouvre à Chaville, au 44 Grande Rue, une maison appartenant à l'œuvre **Les Maisons Claires**.

Fondée le 8 juin 1917 et déclarée d'utilité publique en 1919, l'œuvre a pour but d'éloigner les enfants de lieux malsains et insalubres. Selon avis médical, les séjours sont d'une durée variant de trois à douze mois. Filles ou garçons y sont abrités, soignés et éduqués.

Les Maisons Claires occupent vingt et une maisons dont deux en Seine-et-Oise, une à Dampierre (ouverte en 1917) et une à Chaville, la seule dont elle est propriétaire. C'est une grande maison blanche entourée d'un parc de deux hectares, avec vue sur la forêt de Meudon. Elle peut accueillir une trentaine de lits. Elle est équipée de matériel de cuisine, de linge, grâce à la générosité de l'Hôpital des Annales.



Les Maisons Claires. Collection Pierre Levi Topal



Un départ de petits garçons pour les Maisons Claires. Archives municipales 2F1 1286



Yvonne Sarcey (1869-1950), de son vrai nom Madeline Brisson est la fille du critique F. Sarcey et la femme d'Adolphe Brisson, directeur des *Annales politiques et littéraires*.

Elle fonde et dirige en 1907 l'Université des Annales, destinée aux jeunes filles. On y dispense à la fois un enseignement pratique et littéraire. Pendant la guerre elle établit et dirige durant trois ans l'Hôpital auxiliaire N°123 dit "Hôpital des Annales" administré par l'Union des femmes de France, les œuvres L'adoption des prisonniers (1915) et Les Maisons Claires : Œuvre pour les enfants pauvres de nos soldats (1917). Femme d'engagement, elle est nommée à la Légion d'honneur en tant que Chevalier en 1910, puis promue Officier en 1921 et commandeur en 1934.

Les annales n°1411 de 1910. Gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE

Le monument aux Morts

Entre valeur mémorielle et fonction commémorative



Sous une dalle, un soldat est étendu mort. Son casque a roulé. Le coq gaulois, perché sur la dalle, salue de son chant la victoire. À côté du mort, la végétation croît, puisant sa force dans le cadavre. Sur le côté droit figurent deux vers de Victor Hugo tirés des *Chants du crépuscule*, "Gloire à notre France éternelle. Gloire à ceux qui sont morts pour Elle" et sur le côté gauche "Monument élevé par souscription. Inauguré le 17 juillet 1921 par Louis Barraud, maire".

Les monuments présentent systématiquement une inscription commémorative. Ici "À la mémoire des glorieux enfants de Chaville morts pour la France" associée à la liste des noms des victimes.

Dans un souci d'égalitarisme, grades et distinctions disparaissent, préférant l'ordre alphabétique qui renforce l'uniformité. Nommer les individus est l'élément majeur puisque les noms rappellent leur souvenir, leur redonnent existence, quand la disparition sur le champ de bataille les vouait au néant.

4002. CHAVILLE
Monument Commémoratif élevé à la Gloire des Soldats de la Grande Guerre E. M.

Monument commémoratif élevé à la Gloire des Soldats de la Grande Guerre. Archives municipales de Chaville 2Fi241

En 1918, la France sort épuisée et profondément endeillée de la guerre, avec près de 1 400 000 morts. La question de savoir comment leur rendre hommage, qui s'était posée tout au long du conflit, ressurgit alors avec force.

Attendue depuis l'Armistice, la loi du 25 octobre 1919 est consacrée "à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre". Elle prévoit de subventionner les communes, entre 5% à 25% du coût, pour l'érection de monuments dédiés aux héros morts pour la patrie. Malheureusement Chaville ne semble pas en avoir profité.

Après-guerre, les monuments aux Morts fleurissent dans les communes et témoignent de la reconnaissance de la nation toute entière à l'égard de ces hommes morts pour la défendre. Ces monuments à caractère patriotique évident ont donné lieu à une production variée, allant de la simple stèle à la composition artistique. Forme, taille, ornementation varient selon les ressources.

À Chaville, dès le 19 novembre 1914, le Conseil municipal évoque l'installation d'une plaque de marbre, avec les noms des vaillantes victimes chavilloises inscrits en lettres d'or.

En avril 1921, une commission composée de sept membres du Conseil municipal approuve le règlement du concours pour l'érection de deux monuments, l'un dans le jardin de la mairie et l'autre au cimetière. Faute de budget, l'idée d'un deuxième monument est abandonnée en octobre 1921.

Le monument est financé en partie par des souscriptions auprès des habitants, des sociétés, des commerces chavillois ou non. L'organisation de fêtes, bals, ventes de cartes postales et d'insignes permet également de collecter des fonds. Une somme de 5 635 francs est ainsi récoltée.

L'artiste Alphonse Grebel propose des esquisses, mais après consultation générale, le sculpteur Augustin Lesieux, élève des Beaux-Arts est retenu.

Il perçoit pour ce travail 20 350 francs, versés en quatre fois. Il réalise un monument similaire à celui de Chaville pour la ville d'Outreau (Pas-de-Calais).



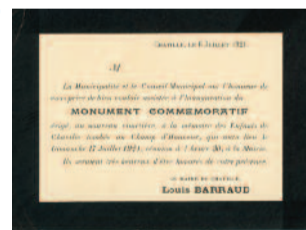
Photographie du moulage réalisé par Augustin Lesieux qui a permis de choisir le monument. Archives municipales de Chaville 4H12

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Des affiches sont installées dans les différentes gares de la ville pour annoncer l'inauguration du monument le 17 juillet 1921. Des invitations sont faites à des sénateurs, députés de Seine-et-Oise, maires des communes voisines, capitaine de gendarmerie, inspecteur de l'académie de Versailles ...

Un cortège animé en partance de la mairie se forme, il se compose entre autres d'une vingtaine d'orphelins de l'Œuvre de protection des orphelins de guerre et le service d'ordre est assuré par les sapeurs-pompiers.

Le monument aux Morts se trouve dans le cimetière, situé route des Huit Bouteilles.



Souscriptions pour l'érection du monument aux Morts. Archives municipales de Chaville 4H12

Ordre du cortège lors de l'inauguration du monument aux Morts. Archives municipales de Chaville 4H12

Carton d'invitation pour l'inauguration du monument aux Morts Archives municipales de Chaville 4H12



CHAVILLE AU TEMPS DE LA GRANDE GUERRE